

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jean-Michel Dolivo et consorts au nom du groupe AGT, pour une assurance cantonale prenant en charge les soins dentaires de base et la mise en place de polycliniques dentaires régionales dans le canton (10_POS_188)

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 5 juin 2018 à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Sous la Présidence de Monsieur le Député Gérard Mojon, elle était composée de Mesdames les Députées Sonya Butera, Circé Fuchs, Valérie Induni, Nathalie Jaccard, Jessica Jaccoud, Catherine Labouchère, Christelle Luisier Brodard, Roxanne Meyer Keller, Aliette Rey-Marion et Claire Richard ainsi que de Messieurs les Députés Guy-Philippe Bolay, Grégory Devaud, Jean-Michel Dolivo, Philippe Jobin, Jean-Marc Sordet et Vassilis Venizelos.

Ont participé à cette séance, Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), ainsi que Madame Christine Cunier, Médecin-dentiste conseil à l'Office du médecin cantonal (OMC).

Monsieur Florian Ducommun a rédigé les notes de séance et en est sincèrement remercié.

2. REMARQUE INTRODUCTIVE

Il est à préciser d'emblée que le postulat en titre a été déposé en 2010 déjà, qu'il a été suivi par le dépôt d'une initiative constitutionnelle et d'un contre-projet du Conseil d'Etat, tous deux étudiés par la commission susmentionnée, et finalement d'un scrutin populaire en mars 2018. Une grande partie de la réponse apportée par le Conseil d'Etat au postulat Jean-Michel Dolivo et consorts est en conséquence devenue sans objet, au jour des présents débats.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseiller d'Etat a rappelé que le rapport du Conseil d'Etat soutenait son contre-projet à l'initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires », initiative qu'il estimait trop large. Après le vote du peuple, il espère que les divers dépôts récents relatifs au même objet, actuellement en traitement au niveau parlementaire, lui permettront de poursuivre les réflexions relatives aux soins bucco-dentaires ; la problématique subsistant.

4. POSITION DU POSTULANT

L'auteur constate que son postulat a connu une vie exceptionnellement longue, voire tumultueuse. Il annonce qu'il refusera, par principe, la réponse du Conseil d'Etat, celle-ci recommandant le rejet de l'initiative populaire qu'il défendait. Le peuple s'étant prononcé, il ne déposera pas de rapport de minorité. Il précise cependant, qu'à défaut, il soutient le projet de loi sur la prévention en matière de santé bucco-dentaire et sur la prise en charge des frais dentaires (LSB), et qu'il continuera à combattre son retrait.

5. DISCUSSION GENERALE

L'objet ayant été largement débattu, y compris en plénum, dans le cadre des débats et des discussions relatives à l'initiative ainsi qu'au contre-projet sur les soins dentaires, aucun membre de la commission ne demande plus la parole à ce stade.

6. VOTE DE LA COMMISSION

Acceptation du rapport

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat par 11 voix pour, 2 contre et 4 abstentions.

Le Mont-sur-Lausanne, le 25 juillet 2018

*Le rapporteur :
(Signé) Gérard Mojon*